

CONSEIL GENERAL

Commission : COGEST
Président : Daniel SCHMID
Rapporteur : Cédric ZÜRCHER

Rapport de la Cogest sur le budget 2018

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,
Chers Collègues,

Nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la Cogest sur le budget 2018.

1 Organisation de la commission

Pour rappel, l'organisation de la Cogest est la suivante :

- Daniel Schmid (PSCG) président,
 - Stéphane Angst (UDC) vice-président,
 - Cédric Zürcher (PLR), rapporteur,
 - Pauline Arlettaz (PDC),
 - Jacques Borgeaud (PLR),
 - Nathalie Cretton (Les Verts),
 - David Gaillard (PDC),
 - Eric Lattion (PDC),
 - Edgar Vieux (UDC),
- tous membres.

En cas d'empêchement, chaque membre peut faire appel à un suppléant, comme le prévoit le règlement du Conseil général. Voici pour rappel la liste des suppléants :

- Philippe Udressy pour le PDC
- Loan Cottet pour le PLR
- Cédric Vieux pour l'UDC
- Samuël Rouiller pour le PS Centre gauche
- Carole Morisod pour les Verts

Conformément à l'art. 20 al. 5 du règlement du Conseil général, chaque suppléant reçoit la même documentation que les membres.

Compte tenu des données sensibles auxquelles la Cogest a accès, il a été décidé que, sauf décision contraire de la commission, tous les documents qui lui sont transmis sont confidentiels et à usage purement interne. Cette règle ne s'applique pas aux documents publics ou qui sont considérés comme tels par la loi cantonale sur l'information.

2 Méthode de travail

Pour l'examen du budget 2018, la Cogest a reçu avant sa première séance le budget de fonctionnement et d'investissements ainsi que les indicateurs financiers. Le message du Conseil Municipal et le plan financier quadriennal 2018-2021 nous parvenant pour la séance suivante.

Le budget 2018 et le message du Conseil municipal ont été passé en revue. Nous avons formulé une liste de questions générales et de détail en prévision d'une séance commune.

Sur la base des réponses du Conseil municipal, lors de la séance commune, nous lui avons demandé quelques documents supplémentaires.

A toutes fin utiles il est précisé que la commission a examiné toutes les rubriques du budget 2018, y compris celles inférieures à Fr.30'000.--. Nous sommes partis du principe qu'en notre qualité d'organe de contrôle de la gestion financière communale, notre pouvoir n'était pas limité, ni par les rubriques, ni par leur montant.

3 Nombre et déroulement des séances

La commission s'est réunie à 6 reprises, soit les 23 octobre, 7, 14, 20, 27 novembre et 6 décembre 2017.

Le 23 octobre, nous avons discuté de l'entrée en matière, passé en revue les indicateurs financiers et le budget de fonctionnement. Nous avons élaboré une liste de questions à l'attention du Conseil municipal.

Le 7 novembre nous avons passé en revue le budget d'investissements, le message du Conseil municipal ainsi que différents documents remis par la municipalité. Sur cette base

nous avons établi une deuxième liste de questions que nous avons transmises à la municipalité.

Le 14 novembre, sur invitation de la Cogest, Yannick Buttet, président de la commune, les Conseillers municipaux Natercia Knubel, Sandra Cottet, Jean-Luc Planchamp, Alexis Turin et Mikaël Vieux ainsi que le secrétaire municipal Laurent Monnet et le comptable Stefan Gnos, sont venus nous apporter les réponses du Conseil municipal à nos questions.

Le 20 novembre, nous avons discuté des réponses reçues lors de notre rencontre avec le Conseil municipal et des derniers documents reçus en particulier le budget 2018 de l'EMS. Nous avons également fixé les grands axes de notre rapport ainsi que les recommandations de la Cogest.

Le 27 novembre, nous avons discuté du présent rapport et procédé à son adoption.

Le 6 décembre, la Cogest se réunira pour traiter des amendements.

4 Entrée en matière

Il est rappelé que la Cogest pourrait refuser l'entrée en matière, entre autre, si les objectifs au niveau de la marge d'autofinancement n'étaient pas atteints. Avec une marge d'autofinancement supérieur à Fr.5 mio la Cogest accepte à l'unanimité l'entrée en matière.

5 Examen du budget 2017

5.1 Préambule

Les indicateurs financiers sur les 3 dernières années concernant le degré et la capacité d'autofinancement s'améliorent lentement ainsi que l'endettement par habitant. Par contre, le taux du volume de la dette brute se dégrade légèrement passant, de peu, la barre des 250%. En fonction des perspectives annoncées soit la récupération de Fr. 2,7 mios d'impôts auprès de Tamoil SA, la marge d'autofinancement dans les comptes 2017 devrait avoisiner les Fr.8/mios. De plus, la dette de l'EMS figure au bilan dans nos comptes à fin 2016 pour Fr.16'128'000.--. Or, le Conseil municipal nous a informé du souhait de l'EMS de reprendre cette dette à très court terme soit pour 2018 déjà à hauteur de Fr.8/mios. Ces deux éléments ainsi qu'une marge d'autofinancement supérieure à Fr.5 mios vont avoir des conséquences positives pour nos indicateurs financiers.

5.2 Analyse du budget 2018

5.2.1 Remarques générales

Le budget 2018, proposé par le Conseil municipal aboutit à une marge d'autofinancement de Fr.5'017'200.--. En cela elle rejoint le résultat des comptes 2015 et 2016 desquels il ressortait respectivement Fr.5'108'397.36 et Fr.4'927'302.72 de marge d'autofinancement. En fonction du plan des investissements quadriennal il s'agit d'un objectif minimum à atteindre pour les prochaines années.

Il s'agit principalement d'une réactualisation des recettes d'impôt sur les personnes physiques sous-estimées lors des exercices 2015 et 2016. Concernant les impôts fonciers des personnes morales, ceux-ci ont retrouvé leur niveau après la prise en compte des incidences suite à la demande de révision de la taxe pour le site de la raffinerie.

Au niveau des charges de personnel celles-ci ont augmenté de 6% par rapport à l'exercice 2015 et les biens et services de 4,34% par rapport à la même période. Etant donné l'évolution constante de la population on peut estimer que ces charges sont maîtrisées.

Les recettes d'impôts, elles, connaissent une augmentation de 1,5% pour cette même période. On peut estimer qu'en fonction de l'évolution constante de la population il existe une certaine marge au niveau des recettes d'impôts sur les personnes physiques mais pas au-delà du principe de prudence qu'exige l'établissement d'un budget.

Au niveau des investissements nets il est prévu Fr.6,7 mios en 2019, Fr.5,2 mios en 2020 et Fr.4,6 mios en 2021. A notre avis il s'agit de montants minimum car il n'est par exemple rien prévu pour le plan de quartier de Collombey, l'assainissement Châble-Croix ou encore Chablais Invest.

Au niveau de l'UAPE la Cogest constate ce qui suit. L'augmentation des places disponibles passent de 136 en 2015 à 165 en 2018. Les coûts nets par place passent de Fr.11'745.22 en 2015 à Fr.9'832.67 en 2018. Malgré cela, l'augmentation du nombre de place implique également une augmentation des charges.

Au niveau de l'organigramme communal la Cogest regrette que le Conseil Municipal n'aie pas retenue certaines conclusions du rapport de la commission ad-hoc du 30 mars 2015.

Au niveau technique vous avez constaté que le fascicule du budget contient des rubriques avec des mentions « L » = dépense lié « LP » dépense liée partiellement et « LC » dépense

liée au niveau cantonal. A la demande du bureau du Conseil général, nous nous sommes penchées sur la pertinence de ces indications. Par principe les dépenses avec « L » ne peuvent pas être amendées. Pour les dépenses liées certaines dépendent de contrat sur plusieurs années et les contrats sont renouvelés par la Municipalité. Le Conseil général peut intervenir au moyen de postulats afin de demander une étude sur tel ou tel contrat. Toutefois, notre réflexion n'est pas totalement aboutie car certaines rubriques, peu nombreuses, avec mention « L » peuvent être sujettes à caution. Pour les dépenses liées partiellement nous avons demandé au Conseil municipal de nous indiquer le montant qui n'était pas lié afin que le Conseil général puisse amender la part non liée. Il nous a été répondu qu'il s'agissait d'un travail conséquent, ce que nous pouvons confirmer. Si le Conseil général le souhaitait ces détails seraient à disposition pour le prochain budget. En conclusion pour ce budget, le Conseil général peut intervenir sur ces rubriques et le Conseil municipal indiquera cas par cas la part liée. S'il ressort des débats du Conseil général le souhait d'approfondir la réflexion tant sur les dépenses liées que sur celles liées partiellement la Cogest se penchera sur le sujet hors période de budget ou de comptes.

5.2.2 Message de la Cogest

La Cogest constate que les perspectives à court terme sont bonnes. Après avoir construit pendant plus de vingt ans les infrastructures essentielles (Ecole, EMS, STEP, routes etc.) cela permet à l'exécutif d'envisager une politique d'investissement proactive. La récupération d'impôts auprès de Tamoil SA ainsi que la reprise de sa dette par l'EMS permettent à la municipalité d'avoir une marge de manœuvre intéressante au niveau des investissements et permet à la municipalité de ne pas avoir recours à l'emprunt au cours de l'année 2018.

.

6 Recommandations de la Cogest

Avant d'émettre ses recommandations, la Cogest précise que notre commission doit encore examiner les amendements que les groupes ou tout Conseiller général peuvent déposer. Ceux-ci sont donc susceptibles d'apporter des corrections plus ou moins importantes au budget tel que proposé par le Conseil municipal, et analysé par la Cogest.

Cela étant la Cogest recommande à l'unanimité, aux membres du Conseil général :

1. d'accepter un coefficient d'impôt de 1.25 (inchangé) pour le budget 2018
2. d'accepter un taux d'indexation de 165% (inchangé) pour le budget 2018
3. d'accepter le budget 2018 tel que présenté par le Conseil municipal.

7 Vote final

Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité.

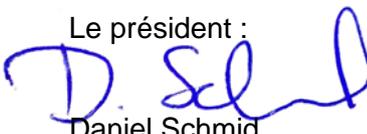
8 Conclusions et remerciements

Après plusieurs années difficiles, la Cogest constate une certaine détente et des perspectives financières positives pour l'évolution de notre commune.

Les échanges avec le Conseil municipal et l'administration ont été précieux et constructifs. En mettant à notre disposition les documents demandés cela a permis à la Cogest de travailler dans de bonnes conditions. Donc que chacun soit remercié pour le travail accompli.

Collombey, le 27 novembre 2017

Le président :



Daniel Schmid

Le rapporteur :



Cédric Zürcher

Annexes : questions et réponses sur les rubriques du budget 2018

Copie au Conseil municipal